

Article original

De la dynastie des Oumar à celle des Moumine dans le canton de Madiago au Tchad : des règles successorales violées

MEUSNGAR Gédéon

Doctorant au Département d'histoire, Université de Ngaoundéré, Cameroun et
Assistant au Département d'histoire, Université de Doba, Tchad

Auteur correspondant : E-mail : meusngarg@gmail.com

Article soumis le 14/11/2018 et accepté le 22/12/2018

Résumé : Le canton Madiago (Tchad), chefferie traditionnelle qui fait l'objet de cette étude a connu deux dynasties : la dynastie des Oumar de 1910 à 1942 et celle des Moumine de 1942 à nos jours. Cette étude a pour objectif l'analyse des raisons de ce changement qui remet en cause les principes de succession au sein de cette chefferie traditionnelle. Les enquêtes de terrain ont été menées entre Mandelia chef-lieu du canton de Madiago où se trouve cette chefferie traditionnelle et N'Djamena la capitale qui abrite assez des ressortissants du canton de Madiago, membres des deux dynasties. L'échantillonnage est constitué de 60 personnes réparties comme suit : 40 issues des familles royales dont 20 de chaque dynastie ; 20 autres restantes n'appartenant ni à la dynastie des Oumar, ni à celle des Moumine mais ayant passé un long séjour dans le canton de Madiago. Le traitement des informations recueillies a abouti aux résultats selon lesquels, le non-respect des normes successorales est dû d'abord au recrutement des jeunes pour le service à la cour royale, puis à l'immaturité du dauphin Mahamat Ith Oumar et enfin aux qualités de Moumine qui ont valu sa confirmation au poste de chef de canton.

Mots clés : Dynastie, succession, usurpation, chefferie traditionnelle, Madiago, Tchad.

Abstract: Madiago Administrative Unit (Chad), which is the object of this study, has seen dynasties: Oumar's dynasty from 1910 to 1942 and that of Moumine from 1942 to present. This study aims at analysing the reasons of this change, which rejects the principles of succession within this traditional power. The surveys were carried out between Mandelia, i.e. the administrative centre of Madiago

Administrative Unit, where this traditional power lies, and Ndjamena, that is Chadian capital city, which has enough people from Madiago, members of both dynasties. The sample is made up of sixty (60) people, shared out as follows: forty (40) from royal families, i.e. twenty (20) from each dynasty. The remaining twenty (20) belong neither to Oumar's dynasty nor to Moumine's, yet, they have lived for long time in Madiago. The results of this study revealed that the non-respect of succession norms is due to the enrolment of young people to serve the royal court, then to the lack of maturity of Mahamatlth Oumar, the successor, and finally to the qualities of Moumine that enabled him to be confirmed as the head of the administrative unit.

Key words: *Dynasty, succession, usurpation, traditional power, Madiago, Chad.*

Introduction

Au Tchad, comme partout ailleurs en Afrique, les règles successorales tirent leur origine des normes coutumières. Dans de nombreuses sociétés, la succession au trône et l'héritage des biens sont inhérents au système de parenté adopté. La chefferie traditionnelle du canton Madiago n'a pas dérogé à cette règle. C'est le système patrilinéaire où le pouvoir se transmet de père en fils. C'est ainsi que le premier chef du nom Oumar Mahamat (1910-1924) a laissé le pouvoir à son fils Mahamat Guindi Oumar (1924-1929). Celui-ci a cédé son fauteuil au benjamin de la famille, Mahamat lth Oumar qui devait normalement commencer son règne en 1929. A partir de cette date, il y a perturbation dans les règles successorales. Il se pose donc un problème de succession au trône (Leveneur, 1999 ; Terré et Lequette, 1996).

Cette étude se propose d'expliquer la stratégie d'usurpation donc de violation des règles successorales et de conservation du pouvoir en place par Moumine à son profit et au profit de sa descendance. Ainsi, dans un premier temps, l'accent sera mis sur les circonstances de l'accession de celui-ci au trône et dans un second, il sera question de sa confirmation en tant que chef de canton. Avant d'aborder cette étude, présentons le canton de Madiago.

1. Zone d'étude et méthodes

2. 1. Présentation de la zone d'étude

Le canton de Madiago est situé à 50 km au sud de N'Djaména, capitale de la République du Tchad. Il est limité au nord par N'Djaména ; au sud, par le Département de Mayo Lémie ; à l'est, par le fleuve Chari ; et à l'ouest, par le fleuve Logone et la République camerounaise. Faisant partie intégrante de la région du Chari-Baguirmi (Yamingué 2011), le territoire du canton de Madiago mesure une superficie de 4825 km²¹ et regorge actuellement en son sein un (1) Département et cinq (5) Sous-Préfectures (Cf. carte ci-après). Plusieurs groupes ethniques (RIZZO, 1994) parmi lesquels, les Kotoko (ONG Espoir, 2009), fondateurs de cette chefferie s'y trouvent. Ces groupes sont entre autres : les Bornouans, les Massa, les Arabes choa, les Sara, les Hadjarai.

¹ Direction de l'Office National du Développement Rural (ONDR) de Mandelia.

dynastique (les Oumar et les Moumine), critère d'âge et enfin critère de neutralité. L'échantillonnage est constitué de 60 personnes réparties comme suit : 40 issues des familles royales dont 20 de chaque dynastie ; 20 autres restantes sont neutres c'est-à-dire qui n'appartiennent ni à la dynastie des Oumar, ni à celle des Moumine mais ayant passé un long séjour dans le canton Madiago. Ainsi, des entretiens et des entrevues portant sur les origines, sur l'évolution et sur les fondateurs de la chefferie ont été passés avec nos informateurs ciblés. Un appareil enregistreur, le dictaphone a été utilisé à cet effet. Il a servi à enregistrer les sons lors des entretiens et des entrevues afin de les réécouter et de mieux les traiter. Pour traiter les informations reçues, nous avons procédé par la méthode qualitative. Cette méthode consiste à croiser les sources, à brasser les informations, à les confronter. C'est ce qui a permis l'élimination progressive des renseignements et des témoignages moins riches, subjectifs jugés variables et laisser des informations noyaux. Ces informations fiables traduisent les résultats de cette étude.

2. Résultats et discussion

2.1 Les circonstances de l'accession de Moumine au trône

2.1.1. Le recrutement des jeunes au service du sultan

Retenons que Moumine, appelé plus tard Moumine Oumar², est né vers 1917 à Logone Birni, une localité du Cameroun. Comme il est de coutume, les sultans ont besoin des personnes, surtout des jeunes (toutes ethnies confondues), pour travailler dans leurs cours. C'est ainsi que celui de Logone Birni, Mahamat Barh IV lance le

² Selon les informations fournies par un prince du canton Madiago, Moumine Oumar est le nom qui figure sur la décision qui a confirmé Moumine dans son poste de chef de canton Madiago. A notre avis, ce serait une tentative visant à légitimer son pouvoir que de lui ajouter le prénom Oumar de la première dynastie avec laquelle il n'a pas de lien parental. D'ailleurs, au cours de nos recherches, nous n'avons pas pu voir cette décision et, nous sommes sûrs qu'elle a été jalousement gardée par les autorités traditionnelles actuellement au pouvoir.

recrutement des jeunes garçons qui vont travailler dans sa cour³. Parmi les jeunes recrutés, se trouve un garçon du nom Mahamat, grand frère de Moumine. Pendant leur exercice, la cour royale a constaté que Mahamat se révèle très entêté, alors il faut le remettre à ses parents et prendre un autre enfant de la famille. Celui qui suit Mahamat s'appelle Youssouf et n'a que 9 ans mais il est obligé de venir servir dans la cour du roi.

Une fois dans la cour royale, Youssouf va attirer l'attention de tout le monde. En faisant son service, à chaque fois qu'il traverse le hall du palais royal, les tam-tams⁴ qui sont accrochés au mur résonnent tout seuls, signe qui explique, selon la tradition kotoko, que cet enfant sera plus tard chef. Un jour, au cours d'un conseil, les notables recommandent à sa Majesté, le Sultan Mahamat Barh IV de l'écarter car il deviendra un jour sultan à la place des ayants-droit⁵. Approuvant la recommandation de ses notables, le sultan met le petit Youssouf à la disposition de son *Iba*⁶, toujours comme serviteur. Il faut aussi relever que compte tenu de sa piété, son nom Youssouf change en *Ghon la moumèn*⁷ qui signifie en français, un garçon pieux. Désormais, on l'appelle Moumine et non Youssouf.

Quand il y a eu mésentente entre le Sultan Mahamat Barh IV et son premier notable *Iba* Oumar Mahamat, ce dernier quitte Logone Birni pour s'installer à Logone Gana avec toute sa suite donc y compris Moumine. Installé à Logone Gana, il instaure sa "chefferie" indépendante de celle de Logone Birni. C'est là que la

³ Entretien réalisé avec Youssouf Moumine, prince de Madiago, le 27/09/2014 à N'Djamena.

⁴ Dans la tradition africaine, le tam-tam joue plusieurs rôles. Il sert d'instrument de musique, il sert à annoncer les nouvelles qu'elles soient bonnes comme mauvaises, il sert d'insigne ou de symbole de pouvoir, il sert à accompagner les rois dans leur sortie solennelle. C'est ce que les griots utilisent pendant les cérémonies d'intronisation ou de consécration d'un roi, ils l'utilisent également pour accompagner le roi dans ses déplacements.

⁵ Entretien réalisé avec Youssouf Moumine, prince de Madiago, le 27/09/2014 à N'Djamena.

⁶ *Iba* est la deuxième personnalité du pouvoir. Il vient aussitôt après le sultan.

⁷ Par déformation ce nom d'origine kotoko donnera le nom moumine par la suite.

nécessité d'entretenir la maison du chef fera démarquer son serviteur Moumine.

2.1.2 Moumine, un serviteur laborieux

A la mort du Sultan Oumar Mahamat, son frère Mahamat Guindi Oumar lui succède. Au cours de son règne, il décide un jour que ses notables entretiennent sa maison, l'entretien qui ne se fera pas sans boue bien entendu. Du haut de son étage construit en banco, il observe ses notables qui doivent travailler. A sa grande surprise, c'est Moumine seul qui est en train de pétrir la boue. Les autres se considèrent comme étant des nobles, donc ne doivent pas toucher aux travaux de ce genre. Il faut rappeler que les autres notables sont issus de la famille royale alors que Moumine ne l'est pas. Poussé par la colère, le chef Mahamat Guindi Oumar décide de responsabiliser Moumine. Il le nomme *Mazina* c'est-à-dire chef d'état-major. Puis il s'adresse au reste de ses notables en ces termes : « Vous lui demandez de pétrir seul la boue mais vous n'aurez pas la chance de le faire davantage. Au contraire, à partir de maintenant, vous vous soumettez à ses ordres ». Devenu chef d'état-major, il assure la sécurité intérieure tout en veillant à toute éventuelle agression extérieure. Est-ce là les éléments qui ont milité en sa faveur ? Pourtant de son vivant, Mahamat Guindi Oumar a désigné son fils Mahamat Ith Oumar qui va lui succéder tout en sachant que ce dernier n'a que 12 ans. Moumine trouvera là encore une occasion à exploiter.

2.1.3. L'immaturation du dauphin Mahamat Ith Oumar : une occasion propice pour Moumine

Toutes les conditions sont réunies pour que Moumine devienne chef de canton de Madiago. D'abord sa piété, son ardeur au travail et enfin une situation d'immaturation en sa faveur. En effet, lorsque sa Majesté Mahamat Guindi Oumar pressent sa mort, il désigne son fils Mahamat Ith Oumar comme successeur mais celui-ci n'a que 12 ans. Il ne peut pas assumer tout seul le pouvoir. Il lui faut un assistant, un régent qui puisse l'aider jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge

de 18 ans. Trois candidats se sont manifestés mais le conseil de notables porte son choix sur Moumine⁸.

Il est important de signaler qu'au départ, Moumine était sollicité par les sages de la cour royale d'accompagner Mahamat Ith Oumar qui n'avait pas encore atteint l'âge mûre. C'est sa période de régence qui s'étale de 1942 à 1946. Il faut savoir que le choix porté sur sa personne est dicté par ses qualités.

2.2. Les qualités du nouveau chef (régent)

Au fait, Moumine porte en lui, une valeur intrinsèque qui lui permet de devenir un dirigeant, un chef. En effet, il faut le rappeler, au temps où Moumine (entretemps appelé Youssef) travaille comme serviteur dans la cour du Sultan Mahamat Barh IV de Logone Birni, il porte en lui quelque chose de miraculeux. Dans le hall du palais du Sultan Mahamat Barh IV, sont suspendus les tam-tams. A chaque fois que le serviteur Moumine traverse le hall et qu'il arrive à l'endroit où sont suspendus les tam-tams, il se produit un signal, sinon un retentissement, signe qui prouve, selon la tradition kotoko que celui-là deviendra un jour chef.

Ce qui a suscité la jalousie des ayants-droit et par la complicité des notables, Moumine est écarté de la cour royale et mis à la disposition de *Iba*. Une histoire semblable à celle racontée dans la Bible au sujet de Joseph qui serait vendu par ses frères car il était estimé par leur père. Selon la Genèse, XXX-L, Joseph fut le premier-né de Rachel ; le Coran donne une version semblable au récit biblique en appelant Joseph « Yusuf ». Joseph était envié par ses frères, surtout depuis que Jacob avait manifesté sa préférence en lui donnant un « manteau de plusieurs couleurs », et ils le vendirent comme esclave. Emmené en Égypte par son maître, Joseph s'attira par la suite les faveurs du pharaon en interprétant son rêve et en prophétisant sept années de prospérité suivies de sept années de famine. Le pharaon fit de Joseph son officier principal et le chargea de ramasser la nourriture nécessaire pour

⁸ Entretien réalisé avec Mahamat Hassan Ali, membre de la dynastie des Oumar le 19/08/2014 à N'Djaména.

faire face à la famine. Comme Joseph, c'est le séjour de Moumine dans la cour royale comme serviteur qui lui a ouvert les portes de la chefferie.

L'autre qualité, c'est le caractère pieux de Moumine. De l'avis de nos informateurs, Moumine est un homme religieux (Islam), docile, calme et très humble. Son humilité a gagné l'estime de ses anciens chefs et de ses collaborateurs. Il n'est pas seulement un homme religieux, mais c'est aussi un travailleur, un laborieux. C'est par le travail (construction du palais du Sultan Mahamat Guindi Oumar) qu'il a su gagner la confiance de son chef qui a fait de lui son chef d'état-major. Bref, Moumine possède presque toutes les qualités qu'il faut pour accéder au trône. Ces qualités dont dispose Moumine le conduiront à gagner la confiance de l'administration coloniale française. En principe, selon le serment qu'il a prêté, Moumine doit remettre le pouvoir à Mahamat Ith Oumar à l'âge de 18 ans mais ce n'est pas le cas. Peut-on dire que c'est un abus de confiance, un non-respect des engagements pris ou encore c'est le savoir-faire et le savoir-être du régent Moumine qui ont prévalu et ont abouti à sa confirmation ? De tout cela, nous pouvons dire que sa stratégie relève du pur machiavélisme.

2.3 Confirmation de Moumine en tant que chef de canton

En 1946, Moumine commence officiellement son règne après l'éviction du "Sultan" Mahamat Ith Oumar considéré comme perturbateur par l'administration coloniale française⁹. Il devient ainsi le 4^e "sultan" du canton de Madiago. C'est aussi le commencement officiel d'une autre dynastie, celle des Moumine. Le "Sultan" Moumine habite au début de son règne à Logone Gana mais à cause des inondations saisonnières et de l'éloignement de ce village, il est obligé d'installer son représentant dans le village de Mandelia afin de se rapprocher de l'administration coloniale. Mais avant que le siège ne soit transféré à Mandelia, l'administration coloniale avait exigé son transfert et son

⁹ Entretien réalisé avec Hassan Mahamat Idriss, chef de terre, le 5/10/2014 à la Loumia.

implantation dans le village de Koundoul, à moins de 25 km de la capitale Fort-Lamy (actuel N'Djaména)¹⁰. Suite aux nombreuses plaintes du gouverneur français en raison des absences répétées du représentant du “sultan” à chaque fois qu’il est de passage à Mandelia, le “Sultan” Moumine Oumar a décidé de venir lui-même s’y installer. Tout le pouvoir kotoko a ainsi pris possession du village de Mandelia vers les années 1950, devenant du même coup un auxiliaire de l’administration coloniale. Ce privilège, le sultanat continue d’en jouir auprès des autorités du pays, avec cette fois, des textes qui en fixent les attributions (N’djafa, 2001).

2.3.1 Au plan politique

Habile politicien, il a su gagner la confiance de tous ses collaborateurs. Avec l’administration centrale, tout est rose. Il a toujours été un bon collaborateur, un bon auxiliaire de l’administration. C’est un chef traditionnel estimé de l’administration coloniale comme nous l’avons mentionné précédemment.

Sur le plan politique, le “Sultan” Moumine a su choisir son camp. En fait, à la fin des années 1950, la vie politique au Tchad (Le Cornec, 1963) était dominée par le PPT/RDA (Parti Progressiste Tchadien, section du Rassemblement Démocratique Africain) et le MSA (Mouvement Socialiste Africain). Sans hésitation, Moumine opte pour militer dans le PPT/RDA, parti au pouvoir. Pourtant son statut ne le lui permet pas. Les chefs traditionnels doivent être neutres, sinon apolitiques. Par cette adhésion, il devient de *facto* un allié non négligeable sur lequel, les autorités de Fort-Lamy doivent compter pour réussir les éventuelles échéances. Il est considéré désormais comme une courroie de transmission des messages politiques du Parti au pouvoir comme en témoigne ce propos du Président Tombalbaye ; « Tout système tchadien conçu sans les chefs sera toujours déficient [...]. Il faudrait donc qu’à la base de notre organisation nouvelle, comme à celle de notre société, se retrouvent les chefs avec l’auréole de sagesse, de vertu et d’unité

¹⁰ Entretien réalisé avec Oumar Ith, membre de la dynastie des Oumar, le 23/082014 à N'Djaména.

qui les caractérise... » (Coumakoye, 1988). Au fait, cet appui des chefs traditionnels (Digammadji, 2006) à l'administration d'Etat a été relevé depuis l'époque coloniale comme ce fut le cas un peu partout en Afrique (Vaughan, 2010). C'est ce que Bernard Lanne (1998) ressort : « Subordonnés, ces chefs, qu'ils soient traditionnels ou pas, accomplissaient, pour le compte des administrateurs et sous leur autorité souvent lointaine et intermittente, ce que ceux-ci ne pouvaient pas faire tout seuls. Ce sont eux qui encadraient la population, levaient l'impôt, rendaient la justice, informaient le commandant. Ils commettaient parfois de nombreux abus mais ils étaient indispensables, irremplaçables ...Quelles que soient la valeur personnelle des commandants et la qualité de leur activité, ils agissaient par l'intermédiaire des chefs de canton et de village. Le faible effectif de l'administration territoriale, l'ignorance des langues locales (sauf, pour quelques-uns, de l'arabe), avaient imposé le recours à ces *auxiliaires* dès les débuts de la colonisation ».

De ce qui précède, il faut relever que le "Sultan" Moumine, comme tout autre chef de canton, reste un allié de taille pour l'administration d'Etat tchadien, c'est un socle sur lequel repose l'administration d'Etat.

2.3.2. Au plan traditionnel et local

Sur le plan traditionnel et local, sa Majesté le chef de canton Moumine Oumar connaît se prendre. Il s'est fait entourer de bons conseillers. Il promeut certains à des postes de responsabilités. Pour garder de bonnes relations avec la famille des anciens chefs, il confie le poste de premier notable (*Iba*) à Ali Oumar, grand frère du "Sultan" Mahamat Ith Oumar déchu. Nous pouvons dire que c'est une manière d'arranger les choses car la décision qui fait de Moumine chef de canton porte le nom d'Ali Oumar. Ayant ainsi tissé de bonnes relations avec tout le monde, le "Sultan" Moumine affermit son pouvoir, gagne la confiance de ses administrés tout comme de l'administration centrale. A ce sujet, un Préfet de la région le compare avec son fils Mahamat Moumine. Il dit : « Le canton Madiago est vaste et peuplé de plusieurs diversités de

races. Moumine a pu diriger le canton par la vérité, la patience et le dépassement, tandis que son fils Mahamat n'a pas ces qualités pour asseoir son autorité sur la population »¹¹. Dans des cérémonies à caractère national, il occupe le premier rang des chefs traditionnels au même titre que le sultan du Kanem, du Baguirmi et du Ouaddaï. Il porte au même titre que ces derniers, le parasol¹².

Moumine a une autre qualité. C'est un chef populaire, accueillant qui tend sa main à tout le monde sans distinction¹³. Il construit en son temps un camp de passage¹⁴ qui sert de lieu de repos à tout passager qui passe par Mandelia. En principe, tout chef de canton doit avoir la capacité de supporter les charges. Et le "Sultan" Moumine en a montré. Sa largesse a fait de lui un chef renommé. C'est ainsi que François Tombalbaye va faire sa connaissance. Quand Tombalbaye exerce encore comme instituteur à Fort-Archambault, il effectue un jour un voyage sur Fort-Lamy. Arrivé à Mandelia, il est épuisé et demande à faire escale chez le "sultan" Moumine. Celui-ci, dans ses habitudes, l'a reçu avec joie. Il est hébergé et bien traité. Tombalbaye garde en lui un très bon souvenir de sa Majesté Moumine. Le destin a voulu que Tombalbaye devienne le premier Président de la République du Tchad. Il se souvient de celui qui l'a hébergé un jour lors de son voyage sur Fort-Lamy. C'est de là que commencent les amitiés entre le Président Tombalbaye et le "Sultan" Moumine. Il organise des visites chez le "sultan" à Mandelia. Selon M. Moussa

¹¹ Le Sous-Préfet El Hadj Mamadi Ngarkélo Gaourang dans une de ses correspondances adressées au préfet du Chari-Baguirmi datée du 16 mai 1994.

¹² Le parasol, objet pliant, comparable à un grand parapluie est utilisé naturellement pour se protéger du soleil. Mais au Tchad, il est utilisé comme un symbole du pouvoir traditionnel. C'est un objet qui marque la différence entre les sultans et les autres chefs traditionnels de second degré.

¹³ Entretien réalisé avec Mahamat Béosso, assesseur à la justice de Mandelia, le 7/10/2014 à Mandelia.

¹⁴ Une maison à étage construite avec les matériaux locaux c'est-à-dire en banco mais très solide et résistant que nous avons vue nous-même en 2002 lors de notre prise de service.

Adoumbo¹⁵, le président passe parfois la nuit à Mandelia dans le camp de passage.

Disons que le chef de canton Moumine a contribué à l'édification d'une des chefferies traditionnelles les plus respectées et les plus honorées du Tchad (N'djafa, 2001). Son nom fait l'objet des éloges et des folklores des artistes tchadiens¹⁶. Il meurt en 1974 après 28 ans de règne. Sincère collaborateur de l'administration tchadienne, son enterrement a vu l'assistance des officiels tchadiens à la tête desquels se trouve le Président de la République, Ngarta Tombalbaye¹⁷. Après sa mort, c'est son fils Mahamat Moumine qui lui succède.

Conclusion

Il était question dans cette étude de décrire et d'expliquer la stratégie d'usurpation et de conservation du pouvoir mise en place par Moumine, un ancien enfant de la cour royale. Au fait, serviteur de son état, Moumine bouleverse l'ordre établi. Les règles successorales n'ont pas été respectées pour cette fois-ci. Les valeurs et les qualités intrinsèques de l'homme l'ont emporté sur la tradition. En principe, en tant que serviteur à la cour royale, il doit continuer par servir les rois et lorsqu'il prendra de l'âge, l'un de ses fils prendra la relève. La société est ainsi faite. Car il y a la classe des dirigeants et celle des serviteurs qui constitue, dans certains cas, la classe des dominés ou même des castes. Hélas ! Cet homme vient de montrer que quelquefois, on ne peut pas être de la lignée mais on peut accéder au trône. Ses valeurs intrinsèques ;

¹⁵ Moussa Adoumbo a servi dans la cour royale en tant que secrétaire du chef de canton Moumine Oumar, puis secrétaire de l'actuel chef de canton, Mahamat Moumine. Il a servi avec Moumine de 1957 à 1974 et avec Mahamat Moumine de 1974 à 2005. Entretien réalisé le 24/09/2015 à Mandelia.

¹⁶ Référence à la chanson de gloire de l'artiste Gazonga intitulée *Ngarbaroum olé dénéadoum*.

¹⁷ Entretien réalisé avec Mahamat Moumine, chef de canton de Madigo le 15/09/2014 à Mandelia.

son caractère laborieux ; son savoir-faire et son savoir-être qualifiés de machiavéliques lui ont permis de changer la donne.

Au cours de son règne, Moumine a su concilier les deux pouvoirs : traditionnel et politique. Il s'est montré un bon chef de canton vis-à-vis de sa population et en même temps, un bon collaborateur de l'administration d'Etat. Bien qu'il ait usurpé le pouvoir, Moumine a fait asseoir une chefferie traditionnelle aujourd'hui comptée parmi les plus connues et les plus respectées au Tchad.

Bibliographie

Delwa Kassiré, C., 1988, « La problématique de l'administration territoriale au Tchad », Paris, Sorbonne, Thèse de Doctorat en Droit public, 378 p.

Dingammadji A., 2006, « Chefferies traditionnelles et politique », *Carrefour* n°39, pp : 5-7.

Lanne, B., 1998, *Histoire politique du Tchad de 1945 à 1958. Administration, partis, élections*, Paris, Karthala.

Le Cornec, J., 1963, *Histoire politique du Tchad : De 1900 à 1962*, Paris, R. Pichon et R. Durand- Auzias.

Leveneur, L., 1999, *Succession, libertés*, Paris, Montchrestien, 5^{ème} Édition.

N'djafa Ouaga, H., 2001, « Crises, mutations des espaces ruraux et stratégies paysannes d'adaptation : Cas de la Sous-préfecture de Mandélia dans la zone de concentration du 6^e Fonds Européen de Développement (Département de Hadjer-Lamis au Tchad) », Université de Paris I Sorbonne-Panthéon, France, Thèse de Doctorat en Géographie, 278 p.

Rizzo, P., 1994, « Monde paysan et intervenants externes, leurs interactions : le cas du canton de Madiago au Tchad », Institut Universitaire d'Etude du Développement, Genève, Mémoire en Etude du Développement, 45 p.

Terré, F., Lequette, Y., 1996, *Droit civil : les successions, les libertés*, Paris, Dalloz, Collection « Précis Dalloz », 3^{em} Edition.

Vaughan, O., 2010, « Les chefs traditionnels face au pouvoir au Nigéria », *Politique africaine*, n° 117, pp : 44-56.

Yamingué, B., 2011, « Les conséquences socio-spatiales de l'urbanisation de N'Djaména et Koundoul sur le terroir de Malo Gaga au Tchad », Université de Ngaoundéré, Mémoire de Master en Géographie, 176 p.